

## L'Abeille butine vers de nouveaux marchés

La société choletaise, leader des boissons gazeuses de marques de distributeurs en France, ajoute un nouveau produit à sa gamme. Du concentré pour faire sa boisson gazeuse soi-même.

Orange, limonade, cola sans sucre et cola. Dès cette semaine, une nouvelle gamme de produits fabriqués par L'Abeille, pour la marque de distributeur (MDD) « Marque repère », est commercialisée dans les rayons des centres E.Leclerc.

« Il s'agit de bidons de concentrés pour faire soi-même ses sodas avec la machine Sodastream », explique Jean-Claude Olivier, directeur général de l'entreprise choletaise. Le principe : la machine injecte du gaz dans une bouteille d'eau pour la rendre pétillante et ensuite il faut verser une dose de concentré pour aromatiser la boisson. Jusqu'à maintenant, seule la marque constructeur de la machine à gazéifier l'eau proposait ses concentrés. « Nos références seront les premières de MDD pour ce marché. Et, pour le moment, ce sont les seules fabriquées en France. »

### Une démarche innovante

L'Abeille travaille sur cette gamme depuis près d'un an. « Nous avons dû faire des investissements pour adapter nos lignes, affirme le directeur général. Pour pouvoir produire des boissons trois fois plus concentrées qu'un sirop. » Avec un flacon de 50 centilitres, « on peut faire 12 litres de soda ».

La création des saveurs n'a pas posé beaucoup de difficultés. « Notre entreprise produit de la limonade depuis plus d'un siècle. Et du cola depuis 1970, rappelle Jean-Claude Olivier. Nous sommes partis de nos recettes existantes. » Plus compliqué, « il a fallu créer un flacon différent, avec un bouchon doseur et un visuel qui recouvre toute la bouteille ».

Pour l'entreprise, qui emploie 120 personnes en hiver et 160 entre avril et août, cette nouvelle gamme ne représente qu'un faible volume. « Il



**l'abeille**  
Créateur et producteur de boissons

L'Abeille, dirigée par Jean-Claude Olivier, produit une nouvelle gamme de sirop concentré pour faire des sodas.

s'agit juste d'élargir notre gamme. » Et c'est un secteur « qui peut venir concurrencer notre activité traditionnelle de production de boissons gazeuses ». Alors, pour Jean-Claude Olivier, « si certains consommateurs décident de faire leurs sodas à la maison, autant le faire avec nos produits. »

Après deux ans de baisse, « à la suite de la taxe sur les sodas, mise en place en janvier 2012 », l'activité de l'entreprise se stabilise en 2014. « C'est aussi une des raisons pour lesquelles il faut innover, soutient le directeur. L'an dernier, nous avons commercialisé des bouteilles de sirop en plastique. Et là, on fait

du concentré pour soda, avec un emballage nouveau. On peut très bien imaginer réutiliser le système de bouchon doseur pour une prochaine gamme. »

Gaspard MATHÉ.